

Le 16 DEC 2016

**LE MAIRE**

Affaire suivie par :  
Claire PLISSON  
Pôle des affaires juridiques  
et de la commande publique  
Réf : JPB/DA/GA/BL/CP/2016/058  
Tél : 01.60.89.75.42  
Fax : 01.60.89.71.91

CORBEIL-ESSONNES ENVIRONNEMENT  
A l'attention de monsieur Claude  
COMBRISSE  
13 rue du 14 juillet  
91100 CORBEIL-ESSONNES

LRAR N° 1A 047 309 8088 5

**Objet** : Votre courrier valant recours gracieux en date du 10 novembre 2016.

Monsieur le Président,

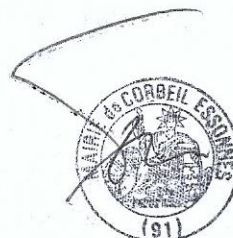
J'accuse réception de votre courrier du 10 novembre 2016, reçu par les services municipaux le 15 novembre suivant, par lequel vous me demandez d'annuler la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2016 relative à l'approbation de la modification du plan local d'urbanisme.

Je vous informe par la présente qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de réception de la demande, soit le 15 janvier 2017, mon silence vaudra décision implicite de rejet.

Vous disposerez dès lors d'un délai de deux mois à compter de la naissance de cette décision implicite ou de la notification de ma réponse expresse pour saisir le tribunal administratif de Versailles d'un recours contentieux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire  
et par délégation  
Jean-Michel FRITZ  
1er adjoint au Maire



Tous les courriers sont à adresser à Monsieur le Maire :

Hôtel de Ville • 2, place Galignani • 91108 Corbeil-Essonnes Cedex • Tél : 01 60 89 71 79 • Fax : 01 60 89 71 01  
<http://www.corbeil-essonne.fr>